

OBJET : DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE

Commission de suivi de l'accord Aidants 15/06/2026

15 JUIN 2026

La CFE-CGC se félicite du succès croissant de l'accord relatif à l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des postières et postiers aidants.

Les chiffres présentés aujourd'hui démontrent à la fois l'utilité du dispositif et l'ampleur des besoins : augmentation du nombre d'aidants reconnus, progression des sollicitations du fonds de solidarité et recours croissant aux dispositifs d'accompagnement.

Cette dynamique confirme la pertinence des mesures mises en place, mais elle révèle également une réalité : **le nombre de salariés aidants continue de progresser fortement et cette tendance devrait encore s'accroître dans les années à venir.**

Dans ce contexte, la CFE-CGC considère que la prolongation de l'accord jusqu'en 2027 constitue un signal positif de continuité. Toutefois, cette prolongation ne doit pas être une fin en soi.

Nous souhaitons que l'année 2027 soit mise à profit pour engager une réflexion sur une nouvelle étape de l'accompagnement des aidants, autour de trois priorités : davantage de temps pour faire face aux situations de dépendance, un soutien renforcé à la prévention de l'épuisement des aidants et l'étude de nouvelles formes d'accompagnement financier ou social.

La CFE-CGC restera force de proposition afin que La Poste demeure une entreprise de référence en matière de soutien aux salariés aidants.

L'accord est globalement de bon niveau par rapport à ce qui existe dans beaucoup d'entreprises françaises.

Ses points forts sont :

- Certification officielle du statut d'aidant La Poste.
- Télétravail facilité pour les aidants.
- 3 jours d'ASA aidant par an.
- ASA supplémentaires pour les multi-aidants.
- Fonds de solidarité alimenté par les dons de jours.
- Maintien de la rémunération pendant les jours attribués.
- Accompagnement social via Allo Aidants.
- Sensibilisation des managers.
- Reconnaissance des compétences acquises comme aidant.

En revanche, l'accord reste principalement construit autour de l'absence et de la gestion de l'urgence.

Il est moins ambitieux sur :

- le soutien financier,
- la prévention de l'épuisement,
- les aidants de longue durée,
- la préparation du vieillissement massif des effectifs.